



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2002

Lotissement du Grand Feu - Fixation du prix des parcelles

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme
Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert
PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Adjoints :

M. Joël RENOUX

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

DELIBERATION D20020259

Urbanisme & Affaires Immobilières

Lotissement du Grand Feu - Fixation du prix des parcelles

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,

Lors de sa séance du 29 octobre 2001, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement communal rue du Grand Feu et en a confié la réalisation à l'OPAC par voie de mandat.

Après élaboration complète du dossier, il s'avère que 7 lots d'une superficie de 610 m² à 794 m² réservés à l'accession à la propriété pour des propriétaires occupants pourront être commercialisés ; cinq lots d'une surface totale de 1722 m², destinés à l'OPAC, permettront la construction de logements à caractère social. Cette opération de lotissement est soumise à TVA au taux de 19,6%.

Par ailleurs, vous avez déjà délibéré le 28 juin 2002 sur la cession gratuite à l'OPAC des 5 lots compris dans le lotissement pour la réalisation de logements sociaux. Les frais générés pour la viabilisation desdits lots s'élèvent à 67 338,82 € T.T.C.

Compte-tenu du bilan de l'opération, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer les prix de vente conformément au tableau joint sachant que le prix de revient au m² est de 42,56 €/m²;
- décider d'attribuer une subvention d'équilibre à l'opération à hauteur de 67 338,82 € T.T.C. pour la viabilité des parcelles cédées à l'OPAC pour la construction de logements sociaux ;
- décider de soumettre le lotissement à la TVA au taux de 19,6% ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document d'urbanisme relatif à ce lotissement ;
- approuver le bilan financier établi après consultation des entreprises ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes notariés à intervenir qui seront reçus par Maître DENIS, Notaire à NIORT.

Les recettes découlant des ventes des parcelles et de la subvention seront affectées au Budget Annexe Lotissements Communaux – lotissement du Grand Feu – chapitre 70 - compte 7015 et chapitre 77 – compte 774 pour la subvention. Les dépenses seront imputées au chapitre 908- 8241 – compte 774 du Budget Principal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)